

- Les agents non titulaires de l'Etat - (10pts)

Les agents non titulaires de l'Etat correspondent aux agents employés par l'Etat qui n'ont pas la qualité de fonctionnaires contractuels, ils sont recrutés dans des hypothèses bien spécifiques : notamment pour affronter un accroissement temporaire d'activité, ou pour répondre à des besoins en main d'œuvre très spécialisés... Non fonctionnaires, ils ne se trouvent pas vis-à-vis de l'Etat dans une situation légale et réglementaire. Cependant, leur liberté contractuelle et leur régime de négociation de rémunération sont largement fictives : en pratique, leur recrutement consiste davantage en une adhésion de leur part à des règles posées par les textes et retranscrites dans leur contrat.

Cela étant, le "statut" des agents non titulaires de l'Etat est resté pendant longtemps très précaire. A la différence, par exemple, des règles applicables en droit du travail, l'Etat a pu pendant longtemps, et très facilement, renouveler indéfiniment des contrats à durée déterminée avec ^{une même} ~~personne~~ : Mais plusieurs évolutions sont intervenues. Désormais, l'Etat ne peut plus renouveler indéfiniment au CD : au bout d'un certain temps, il est obligé de proposer à l'agent concerné un contrat à durée indéterminée. De plus, récemment, des élections professionnelles ont été ouvertes au vote des contractuels de l'Etat, et non plus aux seuls fonctionnaires.

En définitive, ces évolutions, pour la fonction publique, étaient nécessaires, elles instaurent davantage d'équité, et elles la rendent plus attractive.